Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 27 Rabiaa I 1442
13 Novembre 2020

N° 83

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2502**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2505**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2510**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2513**
Avis aux créanciers..... **2517**
Convocations
Sociétés anonymes **2520**
Sociétés à responsabilité limitée **2526**
Autres sociétés **2526**
Divers
Avis au public..... **2527**
Rectificatifs **2528**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat des administrateurs

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

«SOCIETE CAPITAL FINANCIERE HOLDING» S.A

Société anonyme

Capital social : 22.700.000 DT

Siège social : Immeuble BIAT - Avenue Tahar Haddad - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1544780V

En vertu de procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 29/6/2020 enregistré à la recette des finances Rue El Djazira - Tunis, le 15/7/2020, sous le n°20201888, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 21/10/2020, sous le n°202086174, il a été décidé de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration ainsi celui du commissaire aux comptes, la société F.M.B.Z - KPMG TUNISIE pour une durée de trois ans prenant fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire devont statuer sur l'exercice 2022.

2020T01094SANB2

Dépôt des Etats Financiers & du Rapport du commissaire aux comptes

Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2019

Renouvellement du Mandat des Membres du Conseil d'Administration

Nomination du commissaire aux comptes

COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT

CFI

SA au capital de 30.108.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - Zl Sidi Rezig - Mégrine

Identifiant unique : 0784797G

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 16/10/2020, sous le n°20703801, quittance n°M056916, il a été décidé :

- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019

- Approbation des états financiers arrêtés par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2019.

- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019.

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs : Taieb Bayahi, Yahia Bayahi et Tahar Bayahi et décide de nommer des nouveaux administrateurs Messieurs Khaled Bayahi, Meher Bayahi et Slim Bayahi pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes la société IN FIRST AUDITORS représentée par Monsieur Mohamed Triki inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptable de Tunisie, pour les exercices 2020, 2021, 2022.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Centre National du Registre Des Entreprises de Ben Arous le 22/10/2020 sous le n°202086974.

2020R02459SANB2

Société L'EDIFICATION IMMOBILIERE

SA au capital de 825.000 Dinars

Immeuble GABBOUDIA bureau 21

Avenue Hédi Nouira Enasser 2

CNSS : 55215-22

MF : 13314KPM00

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02/5/2019, enregistré à la recette des finances d'El Menzeh VI le 01/7/2019 sous le n°19703884 quittance n°M102789 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°202089378 le 26/10/2020.

Les membres du conseil d'administration ont décidé :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes pour les années 2019- 2020- 2021.

- Transfert du siège social de 126 rue Yougoslavie Tunis à immeuble Gabboudia n°21 Av Hédi Nouira Ennaser 2 Ariana.

- Transfert des bénéfices.

- Pouvoir.

2020R02471SANB2

Société L'EDIFICATION IMMOBILIERE

SA au capital de 825.000 Dinars

Immeuble Gabboudia N°21

Avenue Hédi Nouira Enasser 2

CNSS : 55215-22

MF : 13314KPM000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21/7/2020, enregistré à la recette des finances d'El Menzeh VI le 28/7/2020 sous le n°20703445 quittance n°M070805 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°202089378 le 26/10/2020.

Les membres du conseil d'administration ont décidé :

- Transfert du siège social de 126 rue Yougoslavie Tunis à immeuble Gabboudia n°21 Av Hédi Nouira Ennaser 2 Ariana.

- Examen et approbation des modifications apportées aux statuts de la Société, en application des dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2020R02472SANB2

Société L'EDIFICATION IMMOBILIERE

SA au capital de 825.000 Dinars

Immeuble GABBOUDIA bureau 21

Avenue Hédi Nouira Enasser 2

CNSS : 55215-22

MF : 13314KPM000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 21/7/2020, enregistré à la recette des finances d'El Menzeh VI le 28/7/2020 sous le n°20703444 quittance n°M070804 dont une copie a été déposée au registre national des Entreprises sous le n°202089378 le 26/10/2020.

Les membres du conseil d'administration ont décidé :

- Ratification du rapport général et spécial du commissaire aux comptes.

- Ratification des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

- Changement d'un membre du conseil d'administration.

- Pouvoir.

2020R02473SANB2

Société Tunisienne de Transport des Produits Miniers

Société anonyme

Registre de commerce : B17150192011

Matricule fiscal : 1210817M/A/M/000

Affiliation CNSS : 30984830

Suivant procès-verbal du 12 octobre 2020, enregistré à la recette des finances de Gafsa le 16 octobre 2020 sous le n°20804340 et quittance n°M027491.

Le conseil d'administration a décidé de :

- Certifier la nomination de Monsieur Mohamed Sadraoui directeur général de la société tunisienne de transport des produits miniers à partir de 12 octobre 2020.

Un exemplaire déposé au registre national des entreprises le 21/10/2020.

2020R02480SANB2

Nomination du président du conseil d'administration

SOCIETE D'INVESTISSEMENT EN VALEURS MOBILIERES

Société anonyme

Au capital fixe de 4.000.000 DT

«SOIVM-SICAF»

Siège social : Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges du Lac 1053 Tunis

RNE : 044 7163Y

M.F : 447163 Y/N/M/000

En vertu des délibérations du Conseil d'Administration de la société consignées dans le procès-verbal de sa réunion du 01/10/2020, enregistré à la recette des finances du Lac, le 9/10/2020 sous le n°20705743, quittance n°M068594, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 19/10/2020 sous le n°202085112, le Conseil d'Administration décide la nomination de Monsieur Mondher Lakhal en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société SOIVM-SICAF et l'investit des pouvoirs nécessaires pour l'exercice de ses fonctions.

2020402238SANB2

Société MPC PROKIM Industrie

Société anonyme

Au capital de 18.300.000 dinars

Siège social : Z.I. Mghira, rue de Mhamdia, BP175, 2082, Fouchana - Ben Arous

Identifiant unique : 0345844C

Affiliation CNSS : 83974-69

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020 enregistré à la recette des finances Fouchana le 27 octobre 2020 sous le n°20803772 quittance n°62438 et dont une copie a été déposée au RNE en date du 30 octobre 2020 dossier n°202092299, Mr Hatem Jeribi a été nommé Directeur Général par intérim de la société à compter du 4 Novembre 2020 en remplacement du Directeur Général Mr Naoufel Bouallegue démissionnaire.

2020402243SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme

Etablie conformément aux articles

164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SMART FINANCE

Société anonyme

Au capital social de 80.000 DT

Siège social : 5, rue Mustapha SFAR 1002 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0609956A

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2020 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - Tunis le 16 Juillet 2020 sous le n°20503000 Quittance n°49013 dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 5 novembre 2020 sous le n°AC011742020, il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 20.000 DT par l'émission de 4.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 80.000 DT à 100.000 DT divisé en 20.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT;

Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

2020402271SANB2

Banque de Financement des Petites Et Moyennes Entreprises (BFPME) S.A

Nomination du commissaire aux comptes - Mandat 2020-2022

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Banque de Financement des Petites et Moyenne Entreprises du 31 août 2020, le conseil a désigné le cabinet CKT AUDIT, cabinet d'audit et d'expertise comptable, représenté par son Directeur Mr Khaled Thabet en qualité de réviseur légal des comptes de la Banque de Financement des Petites et Moyenne Entreprises pour un mandat de 3 années couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022.

La Convention de révision des comptes établie à cet effet a été enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana, le 12 octobre 2020, sous le n°20705812, Quittance n°79257.

Le P.V a été déposé au registre national des entreprises le 01-10-2020, sous le numéro de reçu 202074440.

2020402273SANB2

"LES GRANDS ECRANS DE SOUSSE"

Société anonyme

Capital social : 3.600.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Tana - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1592770L

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 4/9/2020 enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis le 22/9/2020 sous le Qn°M064294 En°20705189

Les administrateurs ont décidé d'ouvrir un établissement secondaire au centre commercial Mall of Sousse RN1, Tunis KM128, 4060 Tunisie.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 21/10/2020.

2020402275SANB2

Notice destinée à l'information aux actionnaires

SOCIETE DU LAC DES ACTIVITES DE LOISIRS

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : Club Nautique - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

MF : 1510506T

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 septembre 2020 et conformément aux dispositions de l'article 302 du code des sociétés commerciales. Le Directeur Général de la société du Lac des Activités de Loisirs "SLAL" informe les actionnaires que le capital social sera augmenté selon les indications suivantes :

- Dénomination sociale : Société du Lac des Activités" de Loisirs "SLAL"

- Forme de la société : S.A

- Montant du capital social : 1 000 000 Dinars

- Montant de l'augmentation à réaliser : 1 000 000 Dinars

- Adresse du siège social : Club Nautique - les Berges du Lac - 1053 Tunis

- Objet social : Animation Touristiques

- Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Le 30 octobre 2020 au registre national des entreprises sous le numéro AC011712020.

- Nombre des actions à souscrire contre numéraire et la somme immédiatement exigible : 10000 actions nouvelles avec la libération du montant de 1 000 000 Dinars

- Valeur nominale de l'action à émettre : 100 Dinars

- Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : Tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise

- Stipulations relatives à la répartition du résultat et à la constitution des réserves : 5% réserve légale, le reliquat sera réparti par l'assemblée générale ordinaire

- Nom de la banque qui recevra les fonds provenant de l'augmentation : Albaraka - Agence du Lac

- Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la notice.

2020402281SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société pour l'Economie de l'Eau

"S2E - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 530468J

CNSS : 250862-11

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 28.10.2020, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 3.11.2020, Quittance n°M038614, enregistrement n°20701547 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 6.11.2020, sous le n°2020103269, il ressort que l'assemblée générale a décidé de designer M. Jaleleddine Fourati comme commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2020T01089SRLB2

Nomination du commissaire aux comptes

S.I.B.O

S.A.R.L au capital de 2.000.000 dinars

Zone Industrielle Pouderière-1

Rue Jamelleddine Afghani - Sfax

M.F : N°11630L/A/M/000

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire n°3 du 17 septembre 2020, enregistré à la recette des finances Gremda à Sfax le 20 octobre 2020 quittance n°M068343, enregistrement n°20801900 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 22 octobre 2020 sous le n°202087583, que les associés ont décidé de nommer Monsieur Ahmed Elleuch en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans 2019, 2020 et 2021.

2020X01582SRLB2

Nomination du commissaire aux comptes

SOCIETE TRANSFORMATION GENERALE DU VERRE

SARL au capital de 1.700.000 D

Route de Tunis Km 10 - Sfax

M.F : N°635414X/A/M/000

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire n°14 du 12 octobre 2020, enregistré à la recette des finances Gremda à Sfax le 20 octobre 2020, quittance n°M068348, enregistrement n°20801901 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 22 octobre 2020 sous le n°202087091, que les associés ont décidé de nommer Monsieur Ahmed Elleuch en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans 2020, 2021 et 2022.

2020X01583SRLB2

COTURAS

Société à responsabilité limitée

Capital : 20 000 Dinars

Adresse : 02 Rue Madrast Bir Lahjar 1003 Tunis

Identifiant Unique : 1530022N

MF : 1530022N/P/M/000

Affiliation CNSS : 594245-23

En vertu du procès-verbal de l'AGE en date du 21/8/2020 enregistré à la recette des finances à Charguia sous le n°20705759 quittance n°89823 en date du 24 Août 2020, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la démission du gérant Monsieur Klai Mohamed

- Nomination de monsieur Ben Hamouda Adem gérant de la société pour une période illimitée.

- Approbation des opérations de cession des parts sociales suivant acte de cession des parts sociales du 01/3/2018 enregistré à la recette des finances à Charguia sous le n°18102316 et acte de cession des parts sociales du 12/8/2020 enregistré à la recette des finances à Charguia sous le n°20105699.

- Modification de l'objet social de la société qui devient la vente en Tunisie et à l'étranger de tous produits, marchandises ou équipements électriques, hydrauliques et de sécurité.

Et en vertu du procès-verbal de l'AGE en date du 22/9/2020 enregistré à la recette des finances à Charguia sous le n°207706673 quittance n°M097742 en date du 23 septembre 2020 il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient COTURAS.

01 exemplaire des actes de cession des parts sociales, des PV des deux AGE a été déposé au registre national des entreprises sous le n°202076596 en date du 24 septembre 2020.

2020402248SRLB2

Annonce légale de dissolution

Société FVM Italia Ventilation industrielle

SARL au capital de 70 000 Dinars

RNE : 1375828 B

En application de l'article 46 du code des Sociétés Commerciales, le liquidateur de la Société FVM informe le public de la décision de dissolution de la société.

Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse suivante : 14 rue Bahrein Cité Riadh La Marsa Tunis, adresse à laquelle toute correspondance relative à la liquidation devra être envoyée au nom du liquidateur. Cette opération a été déclarée au Registre National des Entreprises sous le n°202083662 et publiée au Bulletin Officiel du RNE n°249 en date du 19/10/2020.

2020402250SRLB2

Nomination du gérant

TUNISIA YACHTING COMPANY

Société à responsabilité limitée

Au capital de 25153 290 Dinars

Siège social : Immeuble ADONIS - Rue du Lac Annecy, Les Berges du Lac 1053 - Tunis Les Berges du Lac

MF : 1415666A/A/M/000

Selon procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8/9/2020 enregistré à la recette des finances Lac - Tunis le 23/10/2020 sous le numéro 20705928 quittance numéro M070343, le conseil a décidé :

- De nommer Monsieur Chemseddine Benida, en qualité de Gérant pour une période de trois années 2020, 2021 et 2022.

- Le conseil a, en outre délégué, à Mr Chemseddine Benida les pouvoirs les plus étendus pour assurer sous sa responsabilité la direction générale de la société.

Deux copies du PV susmentionné ont été déposées au centre national du registre des entreprises, le 02/11/2020 sous le n°0202093663.

2020402276SRLB2

AUTRES SOCIETES

Institut National de Statistiques

Nomination du réviseur légal des comptes - Mandat 2019, 2020 et 2021

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement de l'Institut National de Statistique du 8 juin 2020 le conseil d'établissement a désigné le Cabinet CKT AUDIT, Cabinet d'audit et d'expertise comptable, représenté par son Directeur Mr Khaled Thabet en qualité de réviseur légal des comptes da l'Institut National de Statistique pour un mandat de 3 années couvrant les exercices 2019, 2020 et 2021.

La Convention de révision des comptes établie à cet effet a été enregistrée à la Recette des Finances Rue de Paradis Ariana, le 23 juin 2020, sous le n°20402963, Quittance n°50769.

Le P.V a été déposé au registre national des entreprises le 14-10-2020, sous le numéro de reçu 202083885.

2020402274SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 19/10/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Hcine Tunis le 23/10/2010 sous quittance n°M067993 enregistrement n°20202881 Mr Ammar Ben Ali Ben Mohamed Rajhi sis 11 rue 95 Somrane cité Ezzouhour Tunis a vendu à Mr Lazher Ben Larbi Ben Zahrouni Rezgui sis résidence Edhaman imm D appt 1.1 Menzah 7 - Ariana tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au n°16 rez-de-chaussée imm C résidence El Hakem 4 cité El Ouaha El Aghba Tunis exploité comme café 1ère catégorie nommé CAFE-IN

Toute opposition sera faite entre les mains de Mr Taoufik Ben Larbi Ben Zahrouni Rezgui à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 28/10/2020.

2020T01080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 22/10/2020 enregistré à la recette des finances Charguia le 23/10/2020 enregistrement n°20207727 quittance n°105929 Mr Fadhel Gassoumi a vendu à Mr Riadh Bouhejba tout le fonds de commerce exploité comme vente de fruits secs sis au 14 cité les olympiades Tunis moyennant la somme de 25 mille dinars.

Toutes les oppositions seront déposées chez le maître Zouaghi Mohamed Amine sis au n°6 rue Mohamed Hjaij imm B-2-2 Ariana pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cette annonce sera déposée aux journaux La Presse et Essahafa du 7/11/2020.

2020T01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte enregistré le 21/10/2020 enregistré à la recette des finances Av de l'Indépendance Av de Liberté Bardo quittance n°M06529 Mr Kaled Jelassi vend à Mr Fathi Jelassi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à Av 2 Mars n°69 Le Bardo Tunis. La publication de la vente est faite aux journaux Le Temps et Assabeh le 25/10/2020. Les oppositions auront lieu au bureau de maître Nadia Cherni sis 100 rue Elbacha 1002 Tunis pendant 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2020T01086FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarial de maître Feiza Douiri et Mr. Chaker Trabelsi le 27/12/2016 enregistré à la recette des finances de Bab Bnet le 9/7/2020 n°M017050 a cédé par donation le fonds de commerce Ben Yedder Mohamed titulaire de la carte d'identité nationale n°00337519 à ses deux filles Mariem Ben Yedder titulaire de la carte d'identité nationale n°04835233 et à Ben Yedder Maroua titulaire de la carte d'identité nationale n°04848251 situé à 6 rue Mohamed Ali angle rue Annaba, commerce de tissus et prêt à porter. Les oppositions se font à son adresse ci indiquée 6 impasse caterine rue Achour Tunis suivant le délai.

Après être publié dans le Journal la Presse du 8/11/2020.

2020T01087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des rue Nelson Mandila le 27/10/2020 reçu n°61513, enregistré sous n°20202769 par Mr Ben Mabrouk Kamel CIN 05861410 a vendu à Mr Ben Ali Belgacem CIN 05880548 la totalité du fonds de commerce (Fruits Secs) situé au 52/1 rue Kuwait - Tunis à prix 14.000.000.

Les oppositions éventuelles devront êtres faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T; entre les mains de Mr Ben Ali Belgacem au 52/1 Rue Kuwait - Tunis.

Cet avis a été publié au journal «el Chourouk» le 6-11-2020.

2020T01090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/10/2020, enregistré à la Marsa le 23/10/2020, Quittance n°103037, enregistrement n°20205559. Mme Habiba Bent Abdelaziz Jraied a cédé à Mr Salah Ben Salah Rachi le fonds de commerce consistant en café classe 1 sis au 38 Av. Habib Bourguiba - 2046 Sidi Daoud-La Marsa - Tunis. Les oppositions doivent parvenir à maître Hanen Ferjani sis au 43 Av 14 Janvier Sidi Daoud - La Marsa - Tunis, dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT.

2020T01091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/10/2020 enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 28/10/2020, n°20203413, quittance M048428, Sté PAF «Sté à responsabilité limitée» qui a comme gérance Mr Bazrati Kaled a vendu à Mr Chnib Belgacem, tout le fonds de commerce vente des pièces de rechange situé à 49 Rue de France Ben Arous.

Les oppositions seront admises entre les mains de rédacteur du contrat Maître Abidi Abdelhafidh sis à 62 avenue de France Ben Arous vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent au JORT.

2020T01095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, à la recette des finances Yasminette Ben Arous le 20/10/2020, sous le n° 20201962 quittance n°M037900 Mme Fatma Ben Amor Riahi épouse Moncef Ben Achia demeurant au 21 rue de Kenya cité la Romena Madina Jadida Ben Arous a vendu à Mr Zied Ben Ahmed Ben Mohamed Rhouma demeurant à la résidence Imen Immeuble 2 Borj Ghorbal Medina Jedida Ben Arous la totalité du fonds de commerce sis à Morneg km8 Yasminet Ben Arous consistant en un local exploité entant que restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée à l'étude du maître Mourou Abdelfattah 7 rue de l'ancienne poste Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel

Un avis similaire a été inséré au quotidien Assabah du 27 octobre page 13.

2020R02367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 22/10/2020 à la recette des finances Fouchana Ben Arous, quittance M061793, madame Yahyaoui Khmisa a cédé son fonds de commerce sis à la Rue Ali Ben Ayed cité Hached Mouhamadia Ben Arous à Madame Ayari Amira, les oppositions éventuelles doivent être adressées à km 11 Chbedda Naasaan devant le poste de la Garde Nationale dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 29/10/2020.

2020R02460FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 24/10/2020 quittance n°M050183, enregistrement 20202624, Mr. Khalil Souabni titulaire de la carte d'identité nationale n° 08610217 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au lavage de véhicule sis à 36 Avenue la République Radés Ben Arous à Mme. Samira Horri titulaire de la carte d'identité nationale n°0719137.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au JO.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 31/10/2020.

2020R02462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Radés le 26/10/2020, sous le n° 20202647 quittance n°M050382 Mme Rihab Bent Mansour Ben Omar Souiaa a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité Installation d'appareils électroniques sis 22 avenue de la République Radés à Mr Sami Ben Mohamed Ayadi Ben Kilani Sghari.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 6/11/2020.

2020R02467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 23/10/2020 quittance n°M061398, enregistrement 20203737, Mr. Abdelkader Rezgui titulaire de la carte d'identité nationale n° 02330087 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en vente de fruits secs sis à n°1 Lotissement Rayen n°59092 Mourouj 6 Ben Arous à Mr. Mouadh Sabri titulaire de la carte d'identité nationale n° 07191374

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et Quotidien le 31/10/2020.

2020R02468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mourouj le 6/11/2020, sous le n° 20203938 quittance n°M063499 Mr. Mouldi Ben Mohamed Ben Jilani Atoui a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en vente fruits secs et les cadeaux et les parfums nommé Kiosque LOU, à M. Mohamed Ben Fadhel Ben Abdelazizi Tweiti.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 12/11/2020.

2020R02479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 9/11/2020 quittance n° M038259, enregistrement 20201175, Mr. Hédi Abd Moulehi titulaire de la carte d'identité nationale n°02614757 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en vente d'alimentations générales en gros sis à cité Essourour Ouest Sbeitla à Mr Mohamed Mokhtar Abd Moulehi titulaire de la carte d'identité nationale n°02712089.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 11/11/2020.

2020R02487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte dressé sous seing privé signé le 22/10/2020 et enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Maarouf Sousse le 5/11/2020 reçus numéros M066154 et M066155, le numéro d'enregistrement 20202360. Monsieur Yahya Ben Sadok Ben Mhamed Brigui a vendu à Monsieur Radouan Ben Salem Ben Khlifi Othmani tout le fonds de commerce avec tout ses composants matériels et incorporels sujet du fonds ouvrant sur rue Ezmir et rue malte sis à la Médina Sousse affecté à la vente de vêtements artisanales et sportifs avec un prix global de cinquante mille dinars (50.000.000).

Les oppositions sont reçues dans un délai de vingt jours après la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acquéreur dans son domicile n°7 rue 310 Souafa Bouhassina Sousse.

Cette annonce sera publiée aussi au journal "Echourouk".

2020S01214FCCC2

Don d'une partie des parts d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'une partie des parts d'un fonds de commerce en date 28/10/2020, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Monsef Bouhlel, enregistré en date du 30/10/2020 à la recette des finances de M'Saken sous Quittance n°M078202, Mr Ridha Ben Mohamed Ibn Moussa, titulaire de la CIN n°02850136, a cédé en tant que don à son fils Mr Mohamed Ben Ridha Ben Mohamed Ibn Moussa, titulaire de la CIN n°09327617, la totalité de ces parts qu'il détient soit 7/28 parts d'un fonds de commerce du local, destiné Pharmacie (I.Unique n°010881V) sise à 164 Avenue Habib Bourguiba M'Saken avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

2020S01219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 31/10/2020, enregistré à la recette des finances de M'saken le 3/11/2020 sous le numéro 20202785, quittance n°M078887. Mme Fahima Bent Fradj Alouane (c.i.n n°05541247 en date du 01/4/1998) a vendu à Mr Mohamed Ben Taoufik Khedhiri (c.i.n n°08474310 en date du 20/9/2010) tout le fonds de commerce exploité pour la vente de viandes sis au marché central de M'saken n°05. Cette vente sera publiée par le journal hebdomadaire «Echourouk».

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de l'acquéreur sis au marché central de M'saken, conformément aux articles 191 et suivant du code de commerce.

2020S01220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 30/10/2020 et enregistré à la recette des finances de Monastir sous n° 20201057 quittance M024156 dont l'annonce a été faite au journal quotidien Achourouk en date du 28/9/2020, M. Imed Ben Mustapha Briki titulaire de la carte nationale d'identité n°02099917 a vendu à Mme. Dalila Ben Sassi Belhaj Ammar titulaire de la carte nationale d'identité n°04093513 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, sis à la Rue Habib Bourguiba à Bennane, destiné à la vente en détail. Toutes objections peuvent être acceptées au local commercial dans les vingt jours qui suivent la date de publication au Journal Officiel.

2020S01222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date de 20/7/2020 quittance n°M025466 enregistrement n°20200422; Mr Moez Charif titulaire de la CIN n°05350279 datée du 30/11/1996 a vendu à Mme Rim Belhaj titulaire de la CIN n°11042898 datée du 27/7/2013, la totalité d'un fonds de commerce à usage «vente des pièces détachées moto et essence» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la route Teniour km 6.5 Chihia Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteuse du fonds de commerce Mme Rim Belhaj à leur adresse sise à la route Teniour km 6.5 Chihia Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée à Echourouk le 6/11/2020.

2020X01573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/10/2020 enregistré le 21/10/2020 à la recette des finances rue Aboulkacem Chebbi Sfax Mrs Sofiene Hammami domicilié à la route el Ain km 4 Sfax Titulaire de la CIN n°05279194 et Mohamed Hammami domicilié à la route el Ain km 4 Sfax Titulaire de la CIN n°01337032 ont vendu à Mr Msaed Fakhfakh domicilié à la route Menzel Chaker Km 3 Sfax Titulaire de la CIN n°05314728 tout le fonds de commerce exploité au local n°32 sis à souk Elomrane Elmédina Arabe Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues, dans le délai légal, à l'adresse du local sis à n°32 sis à souk Elomrane Elmédina Arabe Sfax.

Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Un extrait de cette annonce est publié aux journaux Essabeh et Le temps parus le 24/10/2020.

2020X01576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 31/8/2020 enregistré le 18/9/2020 à la recette des finances route Gremda Sfax Mr Moutii Siala domicilié à cité Elbahri 3 rue 2226 n°14 Sfax Titulaire de la CIN n°08752743 a vendu à Mr Tijani Elleuch domicilié à la route Teniour Km 3 rue Bouchaala Sfax Titulaire de la CIN n°01302626 tout le fonds de commerce exploité au local sis à la route Elkaied Mohammed km 1.5 Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues, dans le délai légal, à l'adresse du local sis à la route Elkaied Mohammed km 1.5 Sfax.

Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Un extrait de cette annonce est publié aux journaux Essabeh et Le Temps parus le 24/10/2020.

2020X01577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 21 octobre 2020 à la municipalité Sfax et le 23 octobre 2020 à la municipalité de Sfax (el bosten) rédigé par Maître Chafik Jamoussi avocat à Sfax ; enregistré à la recette des finances Gremda le 26.10.2020 sous le n°20201951 reçu n M069880, Khaoula Abdouli a cédé à Salah Ben Omar et Sonda Kammoun la totalité du fonds de commerce prêt à porter sis à n°15 route el Afrane immeuble sorits Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de quatre mille neuf cent dinars (4.900.000 dinars).

Les oppositions doivent être formulées au vendeur Khaoula Abdouli à son adresse route el Matar km 4 cité el Bahri 1 rue 2096 Sfax, dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le quotidien en date du 2 juillet 2020.

2020X01586FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé signé le 13 et 14 octobre 2020 et

enregistré à la recette des finances de la rue de la Gare Tunis le 22 octobre 2020 sous le n°20205249 quittance n°M046124, Mr Ali Jlidi demeurant à la zone industrielle de Sebitla Kasserine et ses deux fis Ftima Ezzahra et Mourad Jlidi ont vendu à la société LA SECURITE, SARL, MF : 000/M/A/13887/V, I.U : 0013887/V représentée par son gérant Mr Mounir Chamam, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue d'Italie n°28 Tunis.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de la société acheteuse à son siège social sis à 33 rue d'Italie Tunis.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 29 octobre 2020.

2020402237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 28 octobre 2020 à la recette des finances les Berges du Lac sous numéro de 20206104 reçu M71683 rédigé par maître Ajlani Asma ; la société commerce et service Adouani numéro registre de commerce T1504477 représentée par son représentant légal madame Rim Adouani titulaire de la CIN n°08726458 a vendu à madame Ihssen Lakhel ; titulaire de la carte d'identité n°06385197 ; la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local commercial sis au magasin n°5 rez-de-chaussée résidence Mimoza zone Nord - Est les Berges du Lac.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet de Maître Ajlani Asma - Avocate sis au 23 Bis rue de Marseille 3ème étage Tunis.

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ni des créanciers inscrits.

2020402240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Rezgui Tarek avocat à la cour de cassation demeurant 7 rue Houker Doolitle quatrième étage bureau 13 le belvédère Tunis du 8 octobre 2020 enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis sous le numéro 20202214 quittance ne 054591 Monsieur Ayech Ben Mohamed Bouzaiene Ben Kamel cède et vend la totalité du fonds de commerce à usage tout commerce situé au 02 bloc C (C02) du complexe commercial situé à la rue d'Angleterre et rue al Jazira et rue de Russie à Monsieur Khalil Ben Lotfi Ben Mohamed Badredine. Les oppositions doivent parvenir dans les délais légaux aux adresses du vendeur et acquéreur énoncés dans le contrat de vente. Cet avis a été publié au journal de la Presse du 5/11/2020.

2020402253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/10/2020, enregistré à la R.F. cité administrative Ariana en date du 02/11/2020 sous n°20204383 quittance n°M092674, la société STAR CUISINE - Sarl, I.U. RNE F0870321, a cédé à la société MAISON JAMOUSSI, SUARL, I.V. RNE 01301457, l'ensemble du fonds de commerce dont elle est la propriétaire et où elle exerce l'activité de vente de mobiliers de cuisine et de SDB, sis à 46 bis, avenue Ibn Khaldoun Ariana.

Les oppositions doivent parvenir, dans les délais légaux, à l'étude du Me. Moez Mezghani, avocat, sis à 8, rue du Koweït Tunis.

Cette publication est parue aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 5/11/2020.

2020402254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette l'Ariana, le 26/10/2020, quittance 090858 enregistrement n°20204239.

M Mohamed Haykel Chrayet cède à Mm Hnia Ben Soltane, un fonds de commerce avec l'ensemble de tous les éléments incorporels et corporels en dépendant, sis exploité à rue Aboulkacem Chebi et rue Bou Hajla, Ariana ; La vente a eu lieu moyennant le prix de 35 000 dinars.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours qui suivent l'insertion de cet article au JORT au bureau du maître Belhouchet Mohieddine, 01 rue Ahmed Khobthani Ariana, sachant qu'elle a été publiée sur le journal quotidien Echourouk le 3/11/2020 sous n°TP220/10079.

2020402261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sté FRAGRANCE TRESORS SUARL

Capital : 60.000 Dinars

Identifiant Unique : N°1677849K

Résidence El Omrane 10 Bloc A Riadh El Andalous Cité El Ghazela, 2083 Raoued

En vertu d'un contrat de vente signé par signatures légalisées le 15 septembre 2020 enregistré à la recette des finances Raoued le 22 septembre 2020; quittance n°M066637 sous le n°20202905, et de son avenant signé par signatures légalisées le 20 octobre 2020, enregistré à la recette des finances Raoued le 20 octobre 2020; quittance n°M072569 sous le n°20903354, ayant été rédigés par Maître Hager Jaibi, avocate auprès de la cour d'appel, dont le cabinet se trouve au 6 Rue Imam Rassaâ 1002 Tunis, la Sté FRAGRANCE TRESORS SUARL, ci-haut citée en la personne de son représentant légal a vendu la totalité du fonds de commerce à usage de tout commerce sis au local n°4 sis au rez-de-chaussée de la Résidence El Omrane 10 Bloc A Riadh El Andalous Cité El Ghazela, à la société La Bouche Gourmande S.A.RL, ayant

l'identifiant unique n°1687587M, ayant son siège sis à la Résidence El Omrane 10 Bloc A Riadh El Andalous Cité El Ghazela, 2083 Ariana en la personne de son représentant légal.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Douha Bouslama en sa qualité de représentante légale de la société acquéreuse La Bouche Gourmande S.A.RL, dont le siège social est sis à la Résidence El Omrane 10 Bloc A, Riadh El Andalous Cité El Ghazela, 2083 Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Quotidien et Echourouk en date du 6 novembre 2020.

2020402263FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat du 7/10/2020 et dont signatures légalisées le 9/10/2020, enregistré à la recette des finances de Sidi Hsin, en date du 26/10/2020 sous le n°20202892, quittance n°M068143.

La Société «Travaux New Béton» cède à la Société "Logistic Béton", tous les éléments incorporels du fonds de commerce sis à «Birine Sidi Hsine Sijoumi Tunis».

Les oppositions devront être reçues dans les délais entre les mains de l'acquéreur, sis à «Birine Sidi Hsine Sijoumi Tunis».

Cette annonce a été publiée au journal La presse en date du 6/11/2020.

2020402264FCCC2

Contrat de concession

Cédant : Wertani Dalila

Cessionnaire : Wertani Chokri

Objet de la maison un bien commercial dont l'activité est la vente de snacks.

La valeur d'affectation est de mille dinars distribués 500 dinars pour les biens incorporels et 500 dinars pour les biens matériels.

La vente de ce fonds de commerce est effectuée le 4/9/2020 et légalisée à la municipalité de Bouselm le 4/9/2020 et enregistrée auprès des recettes des finances de Bouselm le 4/9/2020 sous le n°5362.

L'acheteur a déposé une copie de son achat de ce fonds de commerce auprès de son avocat maître Jihen Aouichi.

Publié dans le Journal la Presse dans la page 10 le 1 novembre.

2020402269FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 10/02/2016 enregistré à la recette des finances publique de Monastir le 11/02/2016 sous le n°16300774 quittance MO5656 monsieur Mourad El Bergaoui a loué à Madame Narjes Nawar Ben tous les éléments incorporels et matériels du fonds de commerce destiné à la vente de vêtements prêt à porter au local situé à la rue 18 Janvier r6 Monastir Pour la durée d'un an renouvelable de 01 mars 2016 jusqu'à 28 février 2017.

Toute opposition sera acceptée entre les mains de Maître Frih Naim Avocat à son cabinet situé à Houmet Trabelssia Monastir vingt jours au plus tard après la publication de cette annonce au JORT.

2020S01207FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndic Résidence Mercure

Rue Ennil Jardin Menzah 2 - Mnihla Ariana

Suivant procès-verbal rédigé par les huissiers notaires les maîtres Kamel Khedhir et Mohamed Habib Ammari en date du 28/8/2020 il a été constitué un syndic de la résidence Mercure rue Ennil Jardin Menzah 2 - Mnihla Ariana

Mr Mohamed Aref Dammak : Président

Mr Karim Belhadj : Secrétaire général

Mr Mahdi Bouajina : Trésorier

Les membres : Afef Hedhili - Sami Cherif - Zoubeier El Memmi.

2020T01081APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires

Résidence "VENEZIA" à Dar Fadhal

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires du 4 juillet 2020, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 16 septembre 2020 sous le numéro 20702099 quittance n°M043960, le syndic s'est constitué. Désigné président du syndic Mr Zied Memi et syndic professionnel société LUXUS.

2020R02392APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Aquileria Association pour la protection et la valorisation de la plage sud de Haouaria

Siège social : Cité Assiyaha - Haouaria plage

Objets : Environnement - Infrastructure - Culture.

Objectifs :

- Contribuer à la sauvegarde du littoral de la plage Sud de Haouaria et particulièrement au niveau environnemental et soutenir le développement de l'infrastructure pour un environnement maritime et urbain saints.

- L'organisation d'évènements et culturels et saisonnières.

- Contribuer à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel de la ville de Hawaria et alentours.

Membres du comité directeur :
Président : Ali Arous

Vice-président : Fathi Ben Hadj Salah

Trésorier : Mohamed Ben Hmida

Trésorier adjoint : Mondher Bejar

Secrétaire général : Kamel Chaari

Secrétaire général adjoint : Ayoub Abderrahmane.

2020R02458APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Le Conseil Tunisien des Relations Internationales.

Objet :

- Effectuer des recherches et des études dans divers domaines en relation avec les enjeux régionaux et internationaux et les questions liées aux relations internationales et à la coopération internationale, explorer leurs évolutions et étudier leurs implications sur la situation en Tunisie et dans la région du Maghreb.

- Suivre la situation aux niveaux arabe, africain et méditerranéen et l'évolution des relations de la Tunisie avec les différentes parties et pays des espaces africain, européen, asiatique et américain, d'une manière qui contribue à renforcer la position internationale de la Tunisie et à préserver ses intérêts à différents niveaux politiques, économiques et sécuritaires.

- Surveiller les évolutions des situations économiques sur les arènes régionales et internationales et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale pour contribuer à la réalisation des causes du développement durable et faire progresser l'économie nationale.

Adresse : Rue des Violettes, 2080 Ariana.

Comité de direction :

Khemaies Jhinaoui : Président

Abderraouf Ounaies : Vice-Président

Mohamed Mondher Dhraif : Secrétaire Général

Mohsen Boujbel : Trésorier

Habib Essid : Membre

Abdessalem Ben Ayed : Membre.

Abdessalem Hatira : Membre.

2020R02461APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale (SAFAS TUNIS)

Siège : Société (SAFAS TUNIS), route de Sousse Km 5, Mégrine Riadh, Ben Arous.

Objectif :

- Consolider les liens entre ses agents et employés, toutes catégories confondues, avec les autres agents à travers les activités culturelles et sociales qu'elle organise.

- Mettre l'accent et le volet social en rapport avec ses agents et employés à travers les services et l'aides qu'elle assure au profit des employés et des agents de la société (SAFAS TUNIS).

- Organiser des manifestations en l'honneur des agents de (SAFAS TUNIS) ainsi que leurs enfants distingués et les encourager à préserver sur la voie de l'excellence.

- Contribuer à encadrer les activités culturelles au profit de ses subordonnés.

- Présenter et faire connaître les efforts déployés par ses agents dans les domaines socioculturels.

- Coopérer avec les autres amicales opérant en Tunisie, tant national qu'internationales

Les membres de l'amicale :

Président : Dhay Mohanid.

Vice-président : Themri Ramzi.

Trésorier : Kasrawi Rafik.

Porte-parole officiel : Aymen Jouini.

2020R02464APSF1

Constitution d'une association

Désignation : Association «manich bech nteich»

Adresse : 64 avenue Imem Moslem Khzeama - ouest Sousse.

Activité : écologique, sociale et économique.

Objectifs :

1. Contribuer à soutenir les connaissances pour appliquer un "système de management environnemental".

2. Sensibilisation aux notions et devoirs du respect de la nature et de l'environnement et à la gestion des déchets en Introduisant ces concepts dans les programmes d'enseignement.

3. Conseiller et orienter les jeunes diplômés en renforçant leurs compétences.

4. Etablir des relations avec des associations et des organisations en Tunisie et dans d'autres pays.

Le conseil d'administration de l'association :

1. Président de l'association : Dr. Zead Alhasani, docteur en médecine, Formateur en communication, leadership et réflexion.

2. Secrétaire générale : Professeur Boutheina Hosni maîtrise en droit.

3. Trésorière : Professeur Hasna Soua, Pharmacienne.

2020S01194APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Ardoises culturelles et artistiques.

Adresse : Rue Taiyeb Mhiri Ghomrassen 3220

Objectif : La participation à l'organisation des manifestations culturelles et à l'encadrement des créateurs.

Procès-verbal de constat n°5911 en date de 17/6/2019.

Président : Tiss Mansour

Secrétaire générale : Ayeb Awatef

Trésorier : Amairi Mohamed

Membres : 2.

2020X01568APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne des implantés cochléaires.

Adresse : Immeuble Ribat Médina - étage 1 - N°104 - Sfax 3027.

Objectif : Participation au soutien physique, psychologique et éducatif des implantés cochléaires.

P.V : N°26381 daté du 19 Mars 2020

Comité :

- Présidente : Ilhem Charfeddine

- Secrétaire Générale : Sirine Ayedi

- Trésorière : Chams Elassil Ben Slima.

2020X01578APSF1

Constitution d'un syndicat d'immeuble

En se référant au PV de l'assemblée tenue le 18 juillet 2020 enregistré sous le numéro 20702889 (Quittance : M043637) et en vertu de la décision de la commune de Ben Arous daté du 7 octobre 2020, il a été constitué le syndicat de la Résidence Hayet sis à l'avenue de la République, nouvelle médina 3. L'assemblée a approuvé l'élection du comité suivant :

Président : Moncef Bel Kineni

Secrétaire Général : Mohamed Mattoussi

Trésorier : Mohamed Rachid Esseghir

Membre : Atef Limam

Membre : Moez Massoudi

Membre : Omar Bouhamed

Membre : Mohamed Hédi Saidi.

2020402266APSF1

Homologation de résolutions

Fédération Tunisienne de Rugby

Adresse : Maison des Fédérations Sportives, Avenue de la Terre-Cité Olympique - 1003

Tunis

Identifiant Unique : 1060425N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/10/2020, enregistré à la recette des finances à Charguia I sous le numéro 20707440 quittance n°M104389, et des statuts mis à jour datés du même jour, enregistrés à la même recette des finances, sous le numéro 20807439, quittance n°M104383, dont 4 exemplaires de chacun ont été déposés auprès de la Présidence du Gouvernement, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration Professionnelle, du Comité National Olympique Tunisien et du Comité National d'Arbitrage Sportif, et un exemplaire de chacun au Registre National des Entreprises, sous le n°202091082, il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation des modifications apportées aux statuts portant sur les articles 8, 8 bis, 14, 15, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 52, 53, 88 et 99 se rapportant notamment à la création d'un comité électoral indépendant, la mise en conformité de la règlementation de la fédération par rapport aux règles de World Rugby et l'intégration de dispositions antidiscriminatoires et de respect des droits de l'homme ainsi que la modification de certaines dispositions de convocation et de fonctionnement.

2- La désignation des membres de comité électoral indépendant suivants pour un mandat de 4 années commençant avec les élections pour le mandat 2020-2024 et finissant avec la prononciation des résultats des élections pour le mandat 2024-2028 :

- Président : Mr Mahmoud Hamemi

- Rapporteur : Mr Ridha Kraiem

- Membre : Mlle Omaima Khadraoui.

2020R02388APSF2

Syndic Résidence Imen

9, Rue Farhat Ben Afia

El Manar 2, Tunis 2092

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2020, enregistré à la recette des finances El Menzah IX en date du 02/11/2020 sous le n°20803392 quittance n°M070330. Le nouveau Bureau syndical de la Résidence Imen 9, Rue Farhat Ben Afia El Manar 2, Tunis 2092 est constitué comme suit :

Présidente : Melle Leila Ait Khalifa

Trésorière : Mme Elhem Azaiez

Membres :

Mr Wajdi Dghim

Mme Nadia Salah

Mr Med Béchir El Kadhi

Mme Leila Charrada.

2020R02465APSF2

Renouvellement du Syndic de copropriétaires de la Résidence Phenicia Ben Arous

Suivant le PV de l'A.G.O en date du 10/9/2020 enregistré à la recette des finances Yassminet Ben Arous le 5/10/2020 sous le n°20701851 quittance n°M036236, il a été décidé la nomination des membres de comité du syndic comme suit :

Faouzi Hammi : Président du Syndic

Atef Chebbi : Secrétaire général

Khaled Medhioub : Trésorier

Driss Tebassi : Membre

Samir Ouertani : Membre

Wael Marzouki : Membre.

2020R02478APSF2

Avis

Une réunion de l'association sportive de l'Agence technique des transports terrestres dans le cadre d'une session électorale tenue le 29 août 2018 et l'enregistrement à la recette des finances sous le numéro 18803652 le 12 septembre 2018, ainsi que les statuts de l'Association sportive de l'Agence technique des transports terrestres :

Saifeddine Dahech : Président.

Mohammed Mourad Elbahri : Trésorier.

Ali El Issaoui : Trésorier adjoint.

Majdy El Werghi : Secrétaire général.

2018407205APSF2

Révision du statut de l'association

Conformément au Décret-loi N°66 daté du 14 juillet 2011 et au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 19 octobre 2020 le statut a été révisé.

Dénomination : Association Sportive du Tourisme.

Objet : Formation et encadrement des adhérents à travers la pratique des activités sportives collectives et individuelles et le développement de leurs capacités physiques et techniques et les hissés à un niveau élevé sportif et moral.

Numéro du visa : 4943 daté du 14 Août 1981.

Siège : 1 Avenue Mohamed V Tunis.

Structure du comité de direction :

- Président : Kamel Gaiess
- Vice président : Mongi Jabeur
- Secrétaire général : Houssem Ben El Hamrouni
- Secrétaire générale adjointe : Cyrine Ben Taleb
- Trésorier : Faouzi Ben Ayed
- Membre : Mahamed Anis Ayari
- Membre : Néjib Agrebi
- Membre : Radhia Trabelsi.

2020402252APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Avis d'adjudication

1) Demandeur Mohamed kadi demeurant 26 rue Bab Souika Tunis.

2) Contre société SNIT sise Manar 1 Tunis.

3) L'avocat poursuivant : maître Amor Kilani Megadmini 26 rue Bab Souika Tunis.

4) Désignation de l'immeuble sis entre le Kram et Salambo à 600m sud-est de la Gare consiste en un terrain bâti couvert 73m² objet du TF 90536/36821.

5) La mise à prix 421490,000 dinars. Avec les frais fixés à l'audience.

6) L'adjudication aura lieu devant la chambre des ventes aux enchères publiques auprès du tribunal de première instance Tunis 1 sis rue bab-bnat Tunis n°7037, le 15/12/2020 à partir de huit heures et demi du matin.

7) La visite peut se faire toute la semaine de 9h à 18h.

8) Qui veut participer à l'adjudication doit mandater un avocat consigné le tiers de la mise à prix soit à la trésorerie soit par un chèque certifié ou une garantie bancaire et doit obtenir une autorisation préalable du gouverneur de Tunis tout étranger qui veut participer à l'adjudication.

2020T01088VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

M.F : 1139464/A/A/M/000

Tel : 71.257.859

A la demande : de la BIAT chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Moncef Chaabane Sghaier CIN n°141642032 Rue Ben Jazzer Rfraf.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet de TF 63129 Bizerte consistant en un terrain Urbain et agricole sis à Rafraf de 2332 m² constitué des 3 parcelles n°738 ,1228 et 1232.

Mise à prix : 44.774D400 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 15/12/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Bizerte à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T01092VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix de 40%

Maître Slah Ezzeddine

Avocat à la cour de cassation

45 Rue Ali Dargouth 1001 Tunis - Tunisie

MF : 723715A

Avocat poursuivant : Maître Slah Ezzeddine avocat à la cour de cassation sis au 45 rue Ali Darghouth Tunis.

Partie poursuivante : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI société anonyme inscrite au registre de commerce sous le num B19321997 représentée par son PDG dont le siège est 64 avenue de Habib Bourguiba Mégrine.

Partie saisie :

1- Madame Mejda Bent Elbechir Ben Ahmed Aloulou Mahjoub titulaire de la cin n°05518052 demeurant à son domicile élu chez maître Habib Krid avocat sis à la rue Abderrahmen Azem résidence el wifak bureau 23 Montplaisir Tunis.

2- Monsieur Lasaad Ben Mohamed Jedidi titulaire de la cin n°181011999 demeurant 3 à son domicile élu chez maître Habib Krid avocat sis à la rue Abderrahmen Azem résidence el wifak bureau 23 Montplaisir Tunis.

immeuble saisi : L'ensemble de la propriété se compose d'un terrain d'une superficie totale de quatre cent cinquante mètres carrés avec un bâtiment contenant trois espaces, le premier s'ouvre sur une cour avec 2 toilettes et une piste menant à l'étage intermédiaire de cet espace qui a une piste menant au toit qui contient le local technique et le deuxième espace s'ouvre sur la même cour qui contient la machine de moulage en plastique pour la fabrication d'ensembles en plastique pour les bains, et le troisième espace est divisé en 2 salles préparées pour le refroidissement (frigo) actuellement utilisées comme entrepôt avec un hall qui s'ouvre sur le deuxième espace et rune de ces pièces s'ouvre sur la même cour et cette propriété est située dans la zone nommée ouedi el hakimin La région de Jamal Al-Qibliyah est délimitée par la Qibla d'Abderrazak Ben Al-Soghair, à l'est par Fathi Al-Qarawi, et au nord une route et à l'ouest par Muhammad Al-Sharif.

Mise à prix après réduction de 40% : cinquante milles deux cent vingt dinars 50 220.000 dt outre les frais de poursuites fixées lors de la première audience qui s'élèvent à 3325.808 dt ainsi que les autres frais fixés par la suite de la séance de réduction.

Date et lieu de la vente : le mercredi 9 décembre 2020 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail pour plus de renseignement tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant à son cabinet ou au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Les étrangers ne peuvent pas participer aux enchères.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2020T01093VEPA1

Vente aux enchères publiques

Internationale Assistance conseil et consultation

(I.A.C.C)

24 Rue du Caire - Tunis

Tél : 71.353.138

Fax : 71.252.191

MF : 1598377/G

A la demande de : LA SOCIETE COMMERCIALE TUNISIENNE «SOCOTU» S.A sise à la zone portuaire Rades RC n°B133821996 inscrite auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis,

En qualité de créancière

Contre la partie saisie :

1) Mr Sami Ben Mabrouk Ghadghadi, Tunisien, titulaire de la C.I.N n°05018392 délivrée le 16/8/1995 Ouvrier à l'étranger, demeurant à l'Avenue Habib Thameur n°11 Hammam-Lif

En qualité de Débiteur

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété dénommée "ESSAADA" objet de TF n°73814 Tunis sise à la délégation de Gamarth, gouvernorat de Tunis, sise à la rue Hassan Hosni Abdelwahab, Parcelle : n°1 d'une superficie totale de 653 m², à usage d'habitation, composée de :

- Rez-de-jardin d'une superficie couverte de 311 m² à usage de dépôt

- Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 300 m² à usage d'habitation composé de 2 appartements de S+3 chambres + SB + cuisine dont un est loué, d'un studio et d'un duplex

- Etage d'une superficie couverte de 300 m² à usage d'habitation composé de 2 appartements dont un est loué,

Alimentée de chauffage central, eau, électricité et gaz, reliée aux eaux usées

Mise à prix : le prix de l'immeuble a été évalué après déduction de 40 % à (808.458,571DT)

Date et lieu de la vente : Mardi 22 décembre 2020 à 9 Heures devant la chambre de criées au tribunal de Première instance de Tunis.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2020R02477VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Poursuivant : les héritiers de Mme Dridi Mhinia, ce sont comme suit ses fils : Monsieur Ben Hsine Houssine et Mohamed El Bachir les fils de son fils décidé Ben Hsine Kamel qui sont : Karima, Kamilia, et Bilel Ben Hsine et en fin les fils de sa fille décédé Ben Hsine Janet qui sont : Sara, Afifa, Haykel, Najet et Chafik Ben Amor Elhazgui, demeurent tous à Moknine gouvernorat Monastir.

Partie saisie : Mme Maroui Najia, CIN : 04023303, domicilié à 25 avenue Tayeb Mhiri Teboulba gouvernorat Monastir.

Avocate poursuivante : Maître Amamou Hanen, avocate à la cour d'appel avenue la République immeuble Ilbaraka 2 Monastir.

Immeuble saisi : (suivant description de l'expert) le demi de la totalité de la maison traditionnelle saisie de cité Bir Rached avenue Les jardins prêt de rue Tayeb Mhiri Teboulba ayant une superficie totale de 300 m.

Mise à prix : le demi de la totalité de prix de toute la maison qui est valorisée de cent quarante-trois mille trois cent dinars, donc la moitié est de soixante et un six cent cinquante mille dinars (71.650.000).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi seize décembre deux mille vingt (16/12/2020) au tribunal de 1ère instance de Monastir à partir de 9h du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours pendant les horaires du travail.

Observation :

A/ Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Monastir.

B/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Monastir.

C/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

D/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies Immobilières au tribunal de 1ère instance de Monastir ou au cabinet de l'avocate poursuivante Maître Amamou Hanen, pendant les jours et les heures ouvrables.

2020S01210VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Slama Fatma

Avocate à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Moknine 5050

Tél : 55 557 783

Il est procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques mercredi le 16/12/2020 à l'audience des criées au tribunal de première instance de Monastir à 9 H du matin dans son prétoire habituel.

Le poursuivant :

Mme Monia Bouguila.

Contre :

Mme Radhia Bouguila.

Objet de l'adjudication :

Sept parts indivises d'un bâtiment et de deux terrains situées à Moknine.

Mise à prix :

131.789.218 Dinars plus les frais.

Observations :

Pour prendre communication du cahier de charges s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Monastir et pour plus amples informations s'adresser à l'Etude de Maître Slama Fatma Avocate à la cour de cassation Rue Habib Bourguiba Moknine.

Tout intéressé pourrait visiter les immeubles ci-dessus cités chaque dimanche de 16 h jusqu'à 17 Heures.

2020S01221VEPA1

Vente immobilière

Demandeur de la vente aux enchères publiques : Sonia Geib à sa droite et à droite de sa fille mineure Malak Ismaiil, cité Ennour Gafsa.

Les défendeurs : Mohamed Taher Ismaiil et Salouha Moktar, cité Ennour Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Brahim Saoudi, Avocat à la Cour, Code Fiscal 1146106/x sis Rue Habib Bourguiba Gafsa.

Désignation de l'immeuble : Toute la propriété située à cité Ennour Gafsa : c'est un étage supérieur, son état est ancien. Il est situé au dessus de la résidence des défendeurs. Ses limites sont : Nord ; une route et deux maisons de Houcine Radwani et l'autre de Fatoum Radwani. Est, maison des héritiers Sgair Sadam. Sud, maison de Hassan Tlili, Ouest, Mounir et Khaled Ismail. Il comprend trois chambres à coucher, un hall d'entrée, un distributeur ; une cuisine, une salle de bain, une véranda et il a une porte d'entrée séparée.

Sa superficie est de 193.65 mm, dont 150.70 mm sont couvertes ; et il est alimenté en eau et en électricité.

La mise à prix : Soixante huit mille huit cent soixante quatre dinars et 800 millimes (68.864.800 d)

Date et lieu de la vente : Le lundi 7/12/2020 devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère Instance de Gafsa à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours, également de consulter le cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de 1ère instance de Gafsa.

2020X01574VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Sedki Gaddour

Avocat

Immeuble Intilaka

Bloc B 1er étage Sfax

Le créancier saisissant : M. S Sadok Gargouri élisant son domicile bureau de son avocat Maître Sedki Gaddour Im Intilaka Bloc b2 1er étage Sfax.

Partie saisie : M. Noureddine Mtibaa demeurant route Gremda avenue 574 Mohamed Lakdar Hsin zone 16 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sedki Gaddour Im Intilaka Bloc b2 1er étage Sfax.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble se compose d'une parcelle de terrain sur laquelle a été édifiée une maison comportant de 2 étage un étage inférieur qui se compose d'un hall, et une chambre, une cuisine, une salle de bain, ayant une surface couverte de 45.50 m² un étage supérieure qui se compose d'un hall, deux chambres ayant une surface couverte de 45,50m².

L'immeuble est limité au sud avenue impasse l'est mabrouka et voisin au nord M. Slim Mtibay et à l'ouest Amer Mtibaa.

Acte d'appui d'exécution, l'injonction à payer n°36254 rendu par M. le président de tribunal de 1ère instance de Sfax à la date de 4/3/2020 et qui a été signifié par Maître Mohamed Najar Essasi Hussier de Justicie à Sfax suivant son exploit n°13163 en date de 6/3/2020.

Mise à prix : Tout le saisi est fixé à cinquante mille dinars terrain (50.000.000) et construction d'après le rapport de l'expert M. Moncef Belaj.

La visite de l'immeuble : Possible chaque jour durant les horaires de travail pour d'amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier de charges ou l'étude de maître Sedki Gaddour Avocat sis Im. Intilaka Bloc B 1er étage Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix est seize mille six cent soixante six dinars 666 millimes 16.666.666.

Date et lieux de l'adjudication : Aura lieu le lundi 14/12/2020 à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Abdel Kacem Chebbi à Sfax et par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétant.

2020X01575VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Route Menzel Chaker Sfax Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Fathi Ben Salem Chaari, gérant de société, titulaire de la CIN 01315022 y demeurant Route Menzel Chaker Km7 merkez Kassas 3013 Sfax (débiteur)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°29209 le 27/8/2020 sur la totalité de la propriété non immatriculée sise à la Route El Afrane Km8 Sfax.

Cette propriété représentée par une parcelle de terrain semi rectangulaire dont la superficie est de 766.36 m² existe au milieu un local d'habitation représenté par une villa moderne inachevée construction et décoration dont la superficie couverte est de 347.65 m² qui contient hall, séjour, salon, véranda Est et véranda Nord, cuisine non complète, 3 chambres, salle de bain non complète, débarras, garage où se trouve une cuisine de superficie est de 70.65 m².

Les limites de la propriété : de coté Sud propriété Wali, de l'est passage de largeur 10.00 m d'où son entrée, de l'ouest propriété Abderrazek Wali et du Nord propriété Kolsi.

Mise à prix : le local saisi est fixé à sept cent quarante neuf mille Dinars (749.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 9 décembre 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout ce qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 249.666.666 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2020X01584VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Arbia Asma

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté Bureau B 1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tel : 71 780 721

MF : 000/A/P/767103Q

1/ Créancier poursuivant : B.F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hédi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Mr. Abdelkadder Ben Ali Ben Mohamed Mansouri, agriculteur sise à Hmama Jelma, Sidi Bouzid, Caution hypothécaire de la société Photo Centre, S.A., inscrite au R.C à Sidi Bouzid sous le n° B1849532007, représentée par son gérant, sise à la rue Salah Ben Youssef Sidi Bouzid.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma Avocate à la cour de cassation.

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°23805 Sidi Bouzid sise à Bennour, délégation Sidi Bouzid est, Sidi Bouzid d'une superficie 01H84 Ares 00Ca, la totalité de la propriété objet du titre foncier n°60942 Sidi Bouzid sise à Bennour délégation Sidi Bouzid est, Sidi Bouzid d'une superficie 01H 45 Ares 10 Ca, la totalité de la propriété objet du titre foncier n°1361 Sidi Bouzid sise à Bennour délégation Sidi Bouzid est, Sidi Bouzid d'une superficie 05H 84 Ares 02 Ca.

5/ Prix de la vente : Est fixé 32905,000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 8/12/2020 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de sidi Bouzid.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours.

2020402246VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Le créancier poursuivant : BANQUE DE TUNISIE Siège social : N°02 Rue de Turquie Tunis.

Le débiteur propriétaire du fonds :

- Ferjeni Ridha : CIN 05205096

- Ferjeni Mehrez : CIN 07270354

Adresse : 1) Zehra, Jdayda, Manouba et 2) 67 avenue de Carthage Tunis

- Ferjeni Ibrahim : CIN 00883968

Adresse : 1) Tborba, el Mansoura1, el Batan Manouba et 2) 67 avenue de Carthage Tunis

Le titre exécutoire : Jugement n°36050 rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 11/7/2017 notifiée le 11/7/2017 sous n°16895.

Le fonds de commerce présenté à la vente : Un local commercial, Cafétéria 65m² de surface situé au 67 avenue de Carthage Tunis avec tous ses éléments corporels (indiquer dans le cahier de charge) et incorporels : (droit du bail- la clientèle - l'achalandage - le nom commercial)

La mise à prix : 126.862,870 Dinars

Les frais : L'acheteur paye l'intégralité du prix et supporte tous les frais d'excusions du jugement ainsi que les frais de la vente, de l'enregistrement et de publication.

Date et lieu de la vente : Jeudi 10/12/2020 à 11 heures du matin et ce qui suit sur le lieu du fonds de commerce.

Conditions pour la participation aux enchères : Ne peut participer aux enchères que celui qui a déposé un montant de 10% de la mise à prix chez l'huissier de justice.

La visite du fonds de commerce est ouverte dans les horaires administratifs après contact avec l'huissier.

La remise n'aura lieux qu'après l'encaissement réel du prix.

2020402290VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Suite folle enchère de l'acquéreur

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante; la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF : 1148045K

La partie folle enchérisseuse : Amen Bank, SA immatriculé au RC sous le n°176041996, domicile élu chez son avocat Maître Nabil Yassine Saffene au 6 rue d'Irak - Tunis.

Partie saisie :

- La Compagnie Tunisienne de Plastique «COTUPLAST, SA immatriculé au RC sous le n°B127161997 domiciliée à la zone industrielle le Kram - Tunis.

- La Société Industrielle de Vêtements à l'Exportation «SIVEX» SARL immatriculé au RC sous le n°B0189742007, domiciliée à la zone industrielle le Kram - Tunis.

Descriptif des immeubles :

- Le titre foncier 76435 Tunis sis à l'avenue Mohamed V et rue des usines à la Zone industrielle le Kram à Tunis d'une superficie de 7710 m² sur lequel est édifié deux usines de 5241 m² couvert et bâtiment administratif moderne RDC + étage de 400.m² couvert

- Le titre foncier 147760 Tunis sis à l'avenue Mohamed V à la zone industrielle le Kram à Tunis d'une superficie de 3771 m² dont 2286 m² couvert sur lequel est édifié un entrepôt avec une partie magasin de vente de vêtement.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée comme suit, elle sera majorée des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication :

- Le Titre foncier 76435 Tunis ; dix millions vingt miles et neuf cent cinquante dinars (10.020.950,000 DT)

- Le titre foncier n°147760 Tunis; six millions treize mille dinars (4.938.400,000 DT).

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 15/12/2020 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'Immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix) les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2020402291VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution

Le greffier de la chambre de distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Siliana annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 1.208.100,000 d déjà consigné à la caisse de dépôts et consignation par l'huissier notaire Maître Aicha Riahi du 19/12/2018.

Et d'un montant de 24.570.000 d du 10/5/2019 provenant de l'exécution des injonctions de payer contre Société SODAL et au profit de la société Tunisienne de la reproduction Alimentaire sachant que les deux montants sont consigné suivant le reçu n°M045618 et le reçu n°M021163 7/3/2013.

La requête est introduite par Maître Ouslati Yamina au profit de la caisse national de sécurité sociale.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 CPCC dans les trente jours de la publication du présent avis à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu le droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2020S01211VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution

En application de la décision de madame Samia Ouni juge - commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, en date du 27/10/2020, il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du produit de la vente des immeubles revenant à Mme Radhia Lemchounchi objet des titres fonciers n°117856 Sousse - 117855 Sousse et 16523 Sousse. Et suivant une demande de distribution présentée

par maître Kasdallah Naceur au nom de Tunisian Saudi Bank représentée par son représentant légal domicilié à 32 Rue Hédi Karray Tunis.

Contre : 1) Radhia Bent Mohamed Lamchounchi, gérant de société, demeurant à Diar El Ons appartement n°12 B Sousse.

2) Le Receveur de finance Victor Hugo Sousse.

3) Le Receveur de finance Akouda Sousse.

4) Le Receveur de finance Rue 3 Septembre 1934 Sousse.

5) Banque, internationale arabe de Tunisie représentée par son représentant légal domicilié à son agence de Sousse.

6) Attijari Bank représentée par son représentant légal domicilié à rue de la Liberté Tunis.

7) La Banque tuniso-koweïtienne représentée par son représentant légal domicilié à 10 rue Mohamed Elkhamess Tunis.

8) La Société tunisienne de banque représentée par son représentant légal domicilié à son agence de Sousse.

9) La caisse nationale de sécurité sociale représentée par son représentant légal domicilié à son agence de Sousse.

Après consignation du produit de la vente sous le n°M016799 du 27/3/2017.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2020S01212VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Sousse 2

Affaire de Distribution n°95

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 27/10/2020, il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant au saisi, qui s'élèvent à 8850,000 Dinars

Et ce suite à la requête en distribution introduite par La Société Civile Professionnelle d'Avocats Bouraoui et Gahbiche pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ayant son siège à sa succursale de Hammam Sousse.

Contre :

1- Société TUNISIENNE D'EQUIPEMENT GENERAL, LA STAG, SARL représentée par son représentant légal, ayant son siège à Oued Larouk, Route de Tunis, Akouda ;

2- La Société Internationale de Leasing, représentée par son représentant légal, ayant son siège à Jean Jaurès n°16, Tunis.

3- Monsieur le receveur des finances d'Akouda

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M006834 en date du 26/02/2019 relatif à la consignation d'un montant de 8850,000 Dinars au titre de son affiliation à la CNSS et ce en vertu d'un état de liquidation.

Et vu le PV d'opposition sur le produit de la vente des biens meubles par huissier Maître Hene Toumi n°7830 en date du 23/01/2019

Et vu les Etats de liquidation émanant de la CNSS et notifiés par Maître Hene Toumi

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision citée ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affichée au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT.

2020S01215VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Sousse 2

Affaire de Distribution n°91

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant à la société PROTEX TUNISIE CONFECTION, qui s'élèvent à 14274,610 Dinars

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ayant son siège à sa succursale de Hammam Sousse.

1- Société PROTEX TUNISIE CONFECTION, représentée par son représentant légal

2- La Douane Tunisienne ayant son siège à la direction régionale de Sousse

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M101767 en date du 21/11/2017 relatif à la consignation d'un montant de 14274,610 Dinars.

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision citée ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affichée au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première Instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance,s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT.

2020S01216VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Sousse 2

Affaire de Distribution n°96

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions en date du 27/10/2020, il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles appartenant au saisi, qui s'élèvent à 14 300,000 Dinars.

Et ce suite à la requête en distribution introduite par la Société Civile Professionnelle d'Avocats Bouraoui et Gahbiche pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ayant son siège à sa succursale de Hammam Sousse.

Contre :

1- Société STE CONFECTION LINGERIE, SARL représentée par son représentant légal, ayant son siège à la Rue du Caire chez CMA à Akouda ;

2- Hichem Ben Khaled Hachem, demeurant à Akouda, Sousse.

3- Lotfi Ben Belgacem Ben Aziza demeurant à cité Ezdihar - Akouda

4- Monsieur le receveur du bureau régional des douanes de Sousse

Et après consignation du produit de vente en vertu du reçu n°M045184 en date du 22/8/2019 relatif à la consignation d'un montant de 14300,000 Dinars au titre de son affiliation à la CNSS et ce en vertu d'un état de liquidation.

Et vu le PV d'opposition sur le produit de la vente des biens meubles par huissier Maître Hene Toumi n°2293 en date du 23/6/2019.

Et vu les Etats de liquidation émanant de la CNSS et notifiés par Maître Hene Toumi.

Nous Samia Ouni juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions ordonnons de publier la décision citée ci-dessus au Journal Officiel de la République Tunisienne et affichée au Hall du tribunal pour que les créanciers présentent leurs titres de créances dans les délais prévus par les articles 466 et 468 du CPCC qui disposent que «tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les litres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, au greffe du tribunal de première instance de Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Cet avis a été rédigé et publié au JORT

2020S01217VEPA2

Avis aux créanciers

Société «ONZE»

SARL au capital de 50.000,000

Siège social : 4 rue Victor Hugo 3000 - Sfax

Registre de commerce : N°B-0888042003

Matricule fiscal : N° 1296672H

Le syndic de faillite de la société "ONZE" informe le public du dépôt de l'état des créanciers visé par le juge commissaire en date du 19/10/2020 au greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax conformément à l'article 533 de la loi n°36-2016.

Les créanciers peuvent consulter l'état des créanciers susvisé pour exprimer et formuler leurs avis et oppositions dans les délais légaux.

2020X01559VEPA2

Distribution de deniers

Dossier n°38

République Tunisienne

Ministère de La Justice et des Droits de l'Homme

Tribunal de première instance de Gabès

Dossier n°125

Suite à la décision du juge commissaire Mme Imen Sghaier

auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès annonçant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers et classement des créanciers suite à la vente judiciaire des biens saisis de la Société performance industrielle sise à la cité industrielle Sidi Daoued Gabès et la consignation faite à la caisse de dépôts et de consignations de la République Tunisienne le 24/10/2019 (quittance n°M073897).

Et suite à la demande de distribution effectuée par Maître Sami Chmili avocat à Gabès pour le compte de Kamel Ben Mbarek Askri tout créancier qui entend participer à la distribution de la somme sus indiquée doit produire au greffe du tribunal sus indiqué, à peine de forclusion dans les trente jours de la publication de cette annonce au journal officiel ses titres de créance par un avocat.

Cette annonce étant rédigée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du CPCC

Et en vertu des termes de l'article 468 CPCC qui prévoit que : "Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

Le tribunal annonce l'ouverture de la procédure de distribution des deniers et rappelle à tout créancier éventuel de procéder à participer à la collocation selon la procédure en vigueur.

2020X01585VEPA2

Avis

Par décision de Mr le juge chargé de distribution des créances il y aura ouverture des procédures de distribution d'un montant de 25000 dinars dans l'aff n°1064 suite à la requête de distribution formée par le Maître Boussabat Imed pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale contre la Sté Progrès Technique Achat et Commercialisation et représentation.

Après dépôt du montant à la trésorerie publique le 25/01/2016 selon quittance R000667.

Chaque créancier désireux participer à la distribution du montant doit présenter durant les 30 jours à partir de cette annonce des justificatifs des dettes par l'intermédiaire d'un avocat du greffe du tribunal dans le cas contraire il y aura déchéance de son droit à cette participation.

2020402236VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant l'ordonnance sur requête n°62718 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 16/10/2020, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11 Rue Belhassen Jrad Ariana - Tél : 71 712 995, en qualité de liquidateur de la société ATT ROBOTICS titulaire de l'identifiant unique 1317319K.

Les créanciers de la société doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2020402267VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Société HOTEL BYZANCE

Société anonyme

Au capital de 2.675.000 dinars

Siège social : Boulevard de la Corniche - 8000 Nabeul

Matricule fiscal : 039712H/A/M 000

Les actionnaires de la société HOTEL BYZANCE sont priés d'assister le mercredi 02 décembre 2020 au siège social de la société boulevard de la Corniche Nabeul :

A onze heures en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard de la convocation de l'AGO exercice 2019

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration exercice 2019

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2019

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers exercice 2019

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019

6) Affectation des résultats 2019

7) Application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

8) Fixation des jetons de présence aux administrateurs

9) Approbation de la réévaluation libre des valeurs immobilisées (terrain et construction)

10) Questions diverses.

2020R02463SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2020

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 0601492 D

CNSS : 198406-41

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui

aura lieu le jeudi 3 décembre 2020 à 10h au siège d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les jardins du Lac, les Berges du Lac 2, 1053, Tunis et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Distribution des dividendes.

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

2020R02475SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE GRAND MONASTIR.SA

HOTEL BELLA VISTA

Société anonyme

Au capital de 14.600.000DT

Siège social : Hôtel Bella Vista Dkhila Monastir

Messieurs les actionnaires de la «Société Hôtelière et Touristique Le Grand Monastir S.A» «S H T G M» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 3 décembre 2020 à onze heures au Siège Social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais et modalités de tenue de l'Assemblée générale ordinaire

2- Lecture du Rapport du Conseil d' Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2019.

3- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019.

5- Approbation des conventions et opérations prévues à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et leur programme d'apurement.

6- Approbation du programme d'investissement exigé par l'ONTT.

7- Affectation des Résultats de l'exercice 2019.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

10- Pouvoirs pour formalités.

2020S01218SANB3

Conseil d'Administration

Société «FORMA AGRO TUNISIA S.A»

Société anonyme

Au capital de 3.212.800 Dinars

Siège social : Avenue Maghreb Arabe, Immeuble Badr, Bloc A, apt 6.1 Khezama Ouest 4071, Sousse

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister au Conseil d'Administration de FORMA AGRO TUNISIA SA qui se tiendra le lundi 30 novembre 2020 à 14H au siège social de la société.

Ce conseil, auquel vous êtes prié d'assister, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1- Autorisation de participation dans le capital de la société MENOYA FOOD INDUSTRY

2- Questions diverses.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

2020S01228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019

Sté ARIJE EL-MEDINA

S.A au capital de 3.500.000 TND

I.U. : 1374534K

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ARIJE EL-MEDINA S.A. au capital de 3.500.000 dinars sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 12 décembre 2020 à 10 h 30 du matin à Concorde Hôtel Sfax Centre et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la réunion tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2019

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

4. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2019

5. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019

7. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019

8. Quitus au président pour l'exercice 2019

9. Quitus au directeur général pour l'exercice 2019

10. Election des membres du conseil pour les exercices 2020-2021-2022

11. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022

12. Divers.

2020X01581SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0014432V

Messieurs les actionnaires de la Société AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 02 décembre 2020, à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Modification de l'objet social de la société

- Changement du mode de gouvernance

- Modification des statuts

- Nomination du nouveau conseil d'administration.

2020402241SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & Cie "EBK"

S.A au capital de 900.000 dinars

Siège social : Z.I Ariana Charguia 2

RNE : 0017682A

Messieurs les actionnaires de L'ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & Cie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 02 décembre 2020, à partir de 12 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Modification de l'objet social de la société

- Changement du mode de la gouvernance

- Nomination du nouveau conseil d'administration

- Modification des statuts.

2020402242SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE ASTON TECHNOLOGIES SA» SOCIETE ANONYME

Capital social : 847.500 dinars

Siège social : Rue de la Feuille d'Erable - Résidence le Palmier du Lac - Appartement n°A4-2 - Bloc A-4ème étage - Les Berges du Lac Lotissement les Pins (Lac II) -1053 Tunis

Identifiant unique : 1565907G

Le Conseil d'administration tenu le 2 novembre 2020, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale extraordinaire devont se tenir le lundi 14 décembre 2020 à 10 heures au siège social de la société GESCO SA sise au 67, Avenue Alain Savary - Lotissement Sopivel, Tunis avec comme points à l'ordre du jour ;

1. Augmentation du capital social avec prime d'émission;

2. Modification de l'article 6 des statuts ;

3. Adoption des statuts mis à jour.

2020402245SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE LACERAMIC

S.A au capital de 5.950.000 dinars

Rue de Lac de Côme les Berges du Lac

I.U : 381386B

Tel : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société LACERAMIC sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 3 décembre 2020 à 15 h au siège de la société sise aux Berges du Lac Rue du Lac de Côme, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la proposition de dissociation entre les fonctions du Président de conseil d'Administration et celles de directeur général de la société.

2- Mise à jour des statuts de la société LACERAMIC conformément à la réglementation en vigueur en matière des sociétés commerciales.

2020402249SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SERVICOM SA

Capital social : 11 874000 Dinars

Siège social : 65 Rue 8601 ZI Charguia 1 - 2035 Tunis

MF : 826619 W/A/M/000

RC : B111212003

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 novembre 2020 à 15 Heures à l'IACE pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018, en dehors des délais réglementaires ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes individuels;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC ;

8. Information des fonctions occupées par le président directeur général et les autres administrateurs au niveau d'autres sociétés;

9. Recomposition du conseil d'administration;

10. Renouvellement du mandat de Mr Islem Ridène co-commissaires aux comptes de la société;

11. Pouvoirs.

2020402251SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE INTERNATIONALE DE MENUISERIE ET DE MEUBLES

Société anonyme

Au capital de 2 100 000 DT

Siège social : Rue 8603 Z.I Charguia 1 - Tunis 2035

MF : 0030572/A/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE INTERNATIONALE DE MENUISERIE ET DE MEUBLES sont convoqués le mardi 1er décembre 2020 à 9 heures à une

assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la proposition du conseil d'administration du 27 octobre 2020 de nommer Mr Ali Makhlouf commissaire aux comptes de la société pour les années 2017, 2018, 2019.

2/ Lecture du rapport d'activité de la société relatif aux années 2017-2018-2019.

3/ Lecture des 2 rapports : général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017-2018-2019.

4/ Approbation des états financiers des années 2017-2018-2019.

5/ Quitus aux administrateurs.

2020402257SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INTERNATIONALE DE MENUISERIE ET DE MEUBLES

Société anonyme

Au capital de 2 100 000 DT

Siège social : Rue 8603 Z.I Charguia 1 - Tunis 2035

MF : 0030572/A/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE INTERNATIONALE DE MENUISERIE ET DE MEUBLES sont convoqués le mardi 1er décembre 2020 à 11 heures à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil relatif à l'augmentation de capital avec renonciation au droit préférentiel de souscription.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur ladite augmentation du capital social.

- Approbation de l'augmentation en conversion en actions des dettes de la société vis-à-vis des actionnaires, logées dans «le compte actionnaires compte courant».

- Modification des statuts de la société,

- Transfert du siège social de la société de la Rue 8603 Zone Industrielle la Charguia 1 Tunis au 9 rue Mahmoud Beyram Ettounsi Montfleury Tunis 1008.

- Pouvoirs pour formalités.

2020402258SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 539184N

les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA I, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02 décembre 2020 à 11 heures du matin au local de l'administration de Sminja - Zaghouan et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Quitus aux administrateurs pour la période de leur mandat.

2) Renouvellement de mandat et désignation des administrateurs.

3) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2020402259SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE TUNIS SUD

S.A. au capital de 1.000.000 DT

52, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis

MF : 040873RAM000

Messieurs les Actionnaires de la Sotiété d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud sont Invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le jeudi 3 décembre 2020 à 11h à l'hôtel Golden Tulipe - El Mechtal à Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur la désignation d'un commissaire aux comptes de la société pour les années 2020, 2021 et 2022.

2020402260SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT)

S.A au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard Abdelwaheb Jilani 1080 - Tunis

M.F : 0012120X

Messieurs, mesdames les Actionnaires de la Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 02 décembre 2020 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un commissaire aux comptes.

2020402270SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Eo DATA CENTER SA

Siège social : Z.I INFIDHA Lots n°47-48 Sousse.

IU : 1090273 G

Messieurs les actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 7 décembre 2020 à partir de 10 heures au siège social de la société sise à Z.I Infidha Lot n°47-48 Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Extension de l'objet social de la société;

2/ Mise à jour et adoption de nouveaux statuts;

3/ Attribution de pouvoir;

4/ Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur les ordres du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2020402282SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire n°27

Compagnie Tuniso-Koweito-Chlnoise de Pétrole

Société anonyme

Capital social : 100 000 dinars

Rue 8366, espace El Aziz Bloc "B"

B.P. 74 - 1073 Montplaisir

Il a été décidé de reporter la date de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le 11 novembre 2020 au 26 novembre 2020 et ce, afin d'examiner le même ordre du jour.

2020402285SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE DE GESTION HOTELIERE

STGH «HOTEL ROYAL THALASSA MONSTIR»

SA au capital de 7.800.000 D

Siège social : Rue Charles Nicole Imm MARAM PALACE app B4-5 Menzah 4 - 1004 Tunis

Matricule CNSS : 209674-54

MF : 505061 T/A/M/000

Les actionnaires de la Société Touristique de Gestion Hôtelière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui se tiendra vendredi 4 décembre 2020 à 11h à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'année 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'année 2019.

3. Examen et approbation des états financiers de l'année 2019.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6. Quitus aux administrateurs relatif à la gestion 2019.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2019.

8. Nomination des administrateurs.

2020402286SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire & extraordinaire

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

SEDT «HOTEL THALASSA MAHDIA»

SA au capital de 6.786.100 D

Siège social : Rue Charles Nicole Imm MARAM PALACE app B4-5 Menzah 41004 Tunis

MF : 043075F/A/M/000

CNSS : 235348-26

Les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Développement Touristique sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui se tiendra vendredi 4 décembre 2020 à 9h 30 à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'année 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2019.

3. Examen et approbation des états financiers de l'année 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux administrateurs relatif à la gestion 2019.

6. Approbation des conventions réglementées.

7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2019.

Les actionnaires sont également invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui se tiendra le même jour à 10h30 à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Statuer sur la continuité d'exploitation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2020402287SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10/12/2020

Mediterranean Institute of Technology

SA au capital de 5.550.000 Dinars

I.U : 1322426W

Siège social : Les Jardins du Lac II, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Les actionnaires de la Société Anonyme dite Mediterranean Institute of Technology «MedTech» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 10/12/2020 à 15h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 soit en présentiel soit en ligne à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2019.

2- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivant et l'article 475 du CSC, au titre de l'exercice 2019.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

5- Rectification de la résolution du PV de l'AGO du 19/12/2019 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2018

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

7- Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2019.

8- Questions diverses.

9- Pouvoirs pour formalités.

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, dûes au Covid-19 et pour se conformer aux dispositions en vigueur prises par les autorités, MedTech donne la possibilité à ses actionnaires de participer à ladite assemblée soit en présentiel (à titre personnel ou par procuration)

- Soit en ligne (à titre personnel et par procuration) à travers un lien qui sera communiqué par email et après réception d'un pouvoir nu président du conseil ou à un actionnaire au moins un jour avant la tenue de l'assemblée.

- Soit remplir un formulaire de vote par correspondance qui vous sera envoyé par email 15 jours avant la tenue de l'assemblée, le signer avec signature légalisée et l'adresser par lettre recommandée avec accu é de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrite avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale et accéder ainsi à la plateforme en ligne.

2020402289SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "AON TUNISIE S.A"

Société de Conseil et de Gestion en Assurances et en Réassurances

Siège social : 89 bis Avenue Habib Bourguiba - 2080 Nouvelle Ariana - Tunisie

RC : B129547998

Messieurs les actionnaires d'AON TUNISIE S.A. sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 20 novembre 2020 à 12h, au siège social d'Aon Tunisie sis au 89 bis, Avenue Habib Bourguiba-2080 Nouvelle Ariana - Tunisie et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire relatif à la nouvelle structure du capital de la société.

2- Projet de modification des statuts de la société.

3- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et administratives.

2020402299SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MENINX OIS

SA au capital de 3 000 000 Dinars

Siège social : Charguia 1- 5 rue de l'Energie solaire - 8612 Tunis 2035

I.U : 1271038D

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires à une assemblée générale ordinaire le mardi 8 décembre 2020 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la date de tenue de l'assemblée et des modes et délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

6. Approbation des conventions réglementées;

7. Quitus aux administrateurs, au Président du Conseil et au Directeur Général;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

9. Nomination des membres du conseil d'administration pour le mandat 2020 - 2022 ;

10. Questions diverses;

11. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2020402300SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Eo DATA CENTER SA

Siège social : Z.I Infidha Lots n°47-48 Sousse.

UI : 1090273G

Messieurs les actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 décembre 2020 à partir de 12 heures au siège social de la société sise au Z.I Infidha lot n°47-48 Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux administrateurs et au Directeur général;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

8. Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;

9. Questions diverses;

10. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur les ordres du jour des deux assemblées conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2020402303SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SECAFE - SA

Capital social : 500.000 Dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0954423Z

CNSS : 275939-71

Messieurs les Actionnaires de la société SECAFE - SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire

qui se tiendra le mercredi 9 décembre 2020 à 10H à son adresse sise au 05, Rue Christophe Colomb - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur la mise à jour des statuts de la société.

2020402304SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

«MCP GESTION»

Société anonyme

Capital social : 100.000 Dinars

Raison sociale : Société de gestion des fonds communs de placement à risque

Siège social : Bureau 2.1, 2ème étage, Rue des îles Canaries - Immeuble Access Building, Les Berges du Lac II - 1053 - Tunis

RC : B01121662014

MF : 1352576 BAM 000

Messieurs les actionnaires de la société MCP GESTION sont convoqués à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire qui aura lieu le 8 décembre 2020 à 11 h au siège de la société MENA CAPITAL PARTNERS sis au 05 bis rue du Lac de Tibériade 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2019;

- Approbation du rapport de la situation financière de la société ;

- Approbation du plan de liquidation ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Questions diverses.

2020402308SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

Société ESSID LIL KHAIRAT ELFILAHIYA «SARL»

Capital social : 10000.000 dt

Mtl Fiscal 0772092 P/N/M/000

Siège social : Avenue Larbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les associés de la «Société ESSID LIL KHAIRATE ELFILAHIYA Sarl» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 5/12/2020 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des actes de cession de parts sociales.

- Modification des statuts.

2020R02476SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «PROMEMED» SARL en liquidation

Siège social : Rue Mustapha Abdeselam Menzeh 5 Tunis - 2080

Capital social : 50 000 DT

M.F : 0011943 B/N/M/000

RNE : B12842002

Les actionnaires de la Société PROMOMED sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 décembre 2020 à 10 heures au bureau de liquidateur Mr Chokri Khanfir, Rue Omar Ibn Kaddeh -Espace Zittouna - Bloc A - 2ème étage - App 3 et 4 - Montplaisir - Tunis, à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de clôture de liquidation;

- Approbation des états financiers de clôture de liquidation;

- Approbation de la clôture de la liquidation;

- Quitus au liquidateur ;

- Pouvoir pour formalités de clôture de liquidation.

2020402244SRLB3

Autres sociétés

Convocation

Le conseil d'administration de la société mutuelle des services Agricoles Cave Viticole Ghezala a convoqué ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10/12/2020 à 10h du matin au siège social de la société : km6 route de Tabarka Ghezala Mateur à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2019.

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers

- Quitus à donner aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Fixation du jeton de présence alloué aux administrateurs.

- Acceptation de nouveaux adhérents.

Les documents comptables relatif à l'exercice 2019 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2020R02466SODB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

(Ordinaire et Extraordinaire)

Société Mutuelle Centrale

«Les Vignerons de Carthage»

Siège social : Route de Mornag - Jebel Jelloud - 1009 Tunis

Capital social : 3 581,550 dinars

R.C : B 135131997

M.F : 0005518Z/A/M/000

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale «Les Vignerons de Carthage» convoque ses adhérents à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) qui se tiendra le vendredi 4 décembre 2020 à 10h au siège social de la société sis à Jebel Jelloud et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

1) Approbation des modifications du statut de la société «les Vignerons de Carthage» dans sa version finale rectifiée.

2) Exclusion de la société mutuelle de base «Mghira» conformément aux stipulations des articles 8 du statut et de l'article 7 du règlement intérieur de les Vignerons de Carthage».

3) Admission des nouveaux adhérents.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

1) Mise à jour du capital de la société.

2) Modification de l'article 26 du statut de la société.

2020R02470SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le conseil de l'administration de la société mutuelle de base de services agricoles et de pêche «AROUS EL BOUHAYRA» à la lagune Nord de Tunis invite les personnes inscrites à la liste des adhérents à l'assemblée générale ordinaire le 25/11/2020 à 9h au local d'arrondissement de pêche et d'aquaculture au port de la Goulette pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Examiner, approuver ou rectifier les comptes.

- Admettre ou exclure des adhérents.

- Elire les membres du conseil d'administration.

- Désignation d'un expert-comptable.

- Divers.

2020R02474SODB3

Report de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES

Ennejma - Eljem

MF : 025011/L

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles Ennejma d'Eljem donne avis à ces adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 qui sera tenue le 16 novembre 2020 a été reportée pour une date ultérieure, suite à l'appel de monsieur le gouverneur de Mahdia aux présidents de conseil des société mutuelle de reporter la tenue des assemblées conformément à la communication conjointe des ministères de l'Intérieur, de la Santé, des Affaires locales et de l'Environnement.

2020S01213SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mme Jamila Bnt Hédi Néhéri , titulaire de la carte d'identité n°02080015, déclare la perte d'un titre de propriété n° 3945au nom de son père défunt Hédi Ben AIIdi Ben Mohamed Nehéri, objet du titre foncier n° 42857 Kairouan nommé « Warda » sis à Khazazia, gouvernorat de Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale cité Taben Kairouan, le 28/10/2020 sous le n° 2827.

2020R02502DIVD2

Avis

Bouraoui Khnissi titulaire de la CIN n°04024585 délivrée le 11/8/2009 déclare la perte de titre de propriété n°15/22748 et 15/22749 en date de 24/4/2012 de terrain sis à Teboulba Monastir.

2020S01206DIVD2

Avis

Monsieur Hichem et Mourad et Samia fils du feu Mohamed Ammar annonçent qu'ils possèdent un terrain de superficie 17005 m² sis à la route Lafrane km 12 Sfax et un terrain de superficie 24801 m² sis à la route Gremda km 13 Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale. Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X01579DIVD2

Avis

Madame Saousan Bent Habib Maalej annonce qu'elle possède un terrain de superficie 3030 m² sis route Mahdia km 11 Sfax sur lequel est édifié un magasin.

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale. Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X01580DIVD2

Avis

Monsieur Rachid Ben Amer Ben Ali Chakroun avise être propriétaire d'une maison construite sur une parcelle de terre centrale d'une superficie de 235.20m² à la route de Gremda km 6.5 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des Notaires à Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2020X01587DIVD2

Avis

Monsieur Nader Ben Tawfik Ben Hossin Sahnoun avise être propriétaire de la parcelle de terre centrale nue d'une superficie de 145.75 m² à la route Mharza km5 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2020X01588DIVD2

Perte de titre foncier

Mr Ahmed Ben Braham Ben Khemaies Titulaire de la carte d'Identité Nationale n°00592791 délivrée le 4 juin 2014 Habite à 14 Rue Echorfa El Halfaouin Tunis 1006 annonce la Perte du Certificat n°67001/09 du 30/01/2019 Titre foncier n°135778 avec Certificat de Perte délivré le 3/7/2020 sous le n°138 au Centre de la sécurité nationale el Omrane Nord.

2020402239DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

SOCIETE SELIMA - Sarl

Siège social : 71, Rue Alain Savary B - 42 - 1003 Tunis

Capital social : 220 000 Dinars

M.F. : 950820 R

Rectificatif de l'annonce parue le 21 mai 2009 dans le Journal Officiel de la République Tunisienne, page 2829 numéro 61, en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 Avril 2009 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, premier bureau de Tunis, en date du 13 Mai 2009, sous le numéro 6153, quittance numéro 9804724, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°242302006 en date du 19 mai 2009, il a été décidé de renouveler le mandat de monsieur Hammadi Hammami en sa qualité de gérant et non pas de monsieur Noureddine Gharbi :

Ancienne Mention :

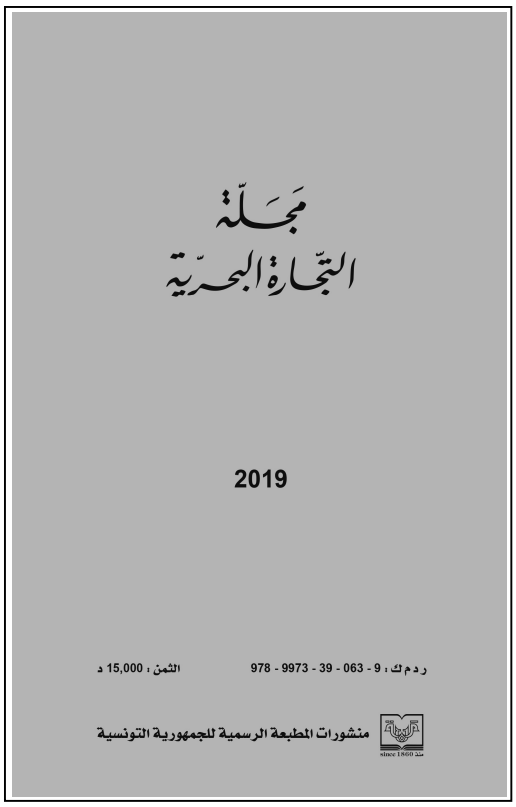
- Renouvellement du mandat de Mr Noureddine Gharbi en sa qualité de gérant.

Nouvelle mention :

- Renouvellement du mandat de Mr Hammadi Hammami en sa qualité de gérant.

Cette nouvelle mention annulera et remplacera l'ancienne mention.

2020R02386RECZ9



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

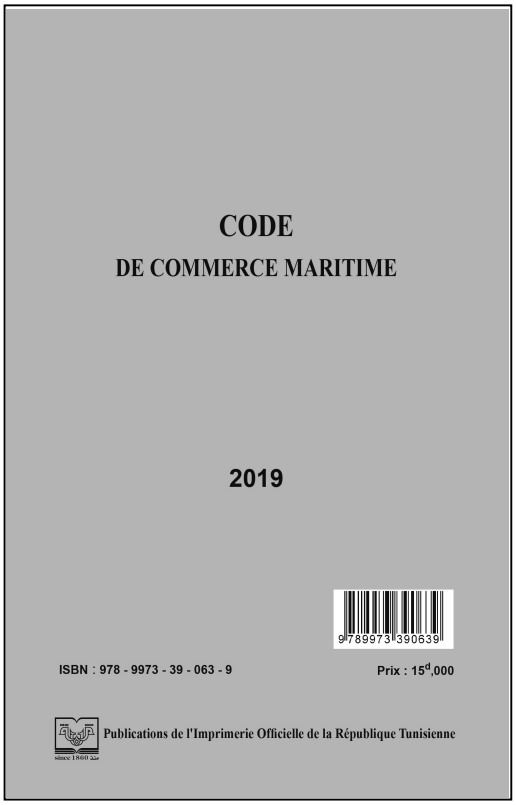
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

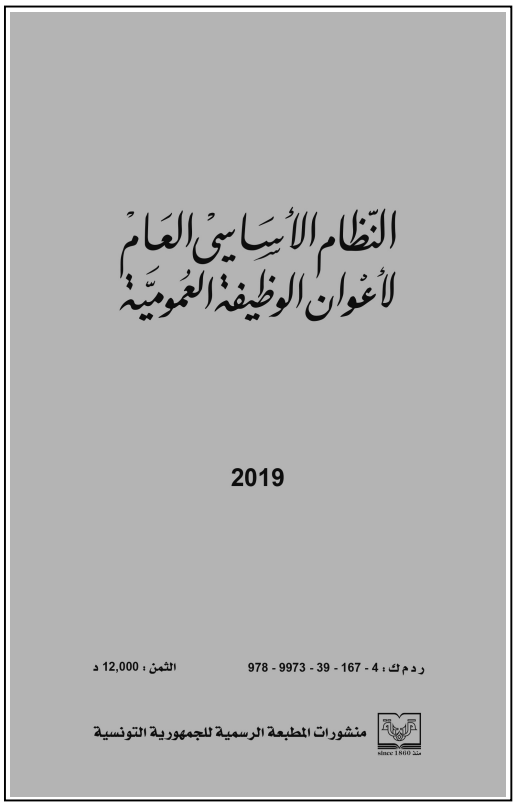
Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

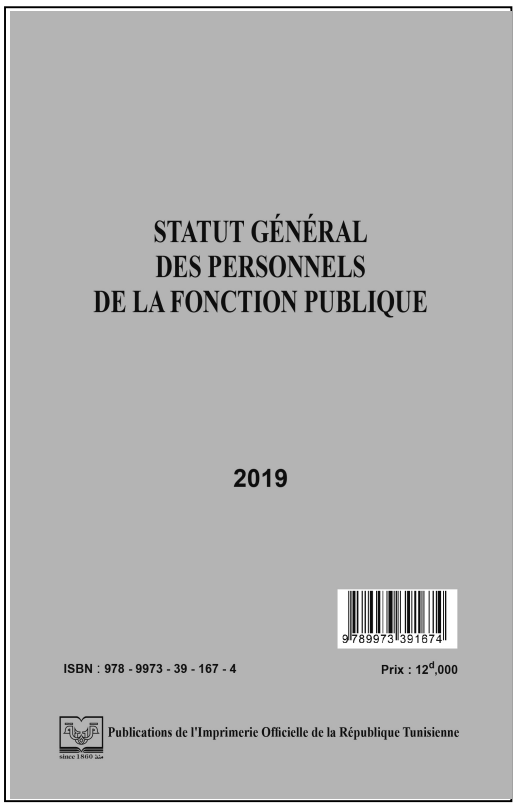


منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-167-4

الحجم : 20 X 13

الثمن : 12,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-167-4

Format : 20 X 13

Prix : 12,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus